

REGLEMENT DE JEU 2016-2017 POUR MULTITHEMATIQUES ET PLANETE CABLE

ARTICLE 1 : SOCIETES ORGANISATRICES

Des jeux-concours, gratuits et sans obligation d'achat (ci-après dénommés ensemble « les Jeux-concours » et séparément « le Jeu-concours »), sont organisés pour les années 2016 et 2017 par les chaînes et sites internet dédiés provisoirement ou définitivement dénommés :

- Piwi+ (www.piwiplus.fr)
- TéléTOON+ (www.teletoonplus.fr)
- Comédie+ (www.comedieplus.fr)
- Ciné+ Premier (www.cineplus.fr)
- Ciné+ Frisson (www.cineplus.fr)
- Ciné+ Emotion (www.cineplus.fr)
- Ciné+ Famiz (www.cineplus.fr)
- Ciné+Club (www.cineplus.fr)
- Ciné+ Classic (www.cineplus.fr)
- Planète+ (www.planetepius.com)
- Planète+ CI (www.planetepius.com)
- Planète+ A&E (www.planetepius.com)

ci-après dénommés ensemble « les Chaînes » et séparément « la Chaîne »

Hormis Planète+, Planète+ CI, Planète+ Thalassa et Planète+ A&E qui sont éditées par la société **PLANETE CABLE**, les Chaînes sont éditées par la société **MULTITHEMATIQUES**, société par actions simplifiée au capital de 84.340.983 euros, dont le siège social est sis 1 place du Spectacle, 92130 Issy-les-Moulineaux, immatriculée au RCS de Nanterre sous le n° 402 314 140.

La société **PLANETE CABLE** est une société par actions simplifiée au capital de 7.516.069,25 euros, dont le siège social est sis 1 place du Spectacle, 92130 Issy-les-Moulineaux, immatriculée au RCS de Nanterre sous le n° 377 624 028.

ARTICLE 2 : DUREE

Le présent règlement annuel prend effet à compter du 1^{er} septembre 2016 et se termine le 31 août 2017 inclus.

ARTICLE 3 : LIMITATION DE PARTICIPATION

Toute personne mineure participant à un Jeu-Concours est réputée participer sous le contrôle et avec le consentement de ses parents ou du (es) titulaire(s) de l'autorité

parentale, ou à défaut de son/ses tuteurs(s) légaux. **MULTIHEMATIQUES** ou **PLANETE CABLE** se réserve le droit de demander la preuve de cette autorisation à tout moment du déroulement du Jeu-Concours, notamment lors de l'envoi des dotations et pourra annuler la participation d'un participant mineur dont le représentant légal ne validerait pas la participation.

MULTIHEMATIQUES ou **PLANETE CABLE** se réserve également le droit de limiter ou d'interdire la participation des personnes mineures lorsque la dotation fait l'objet d'une mesure de restriction/signalétique destinée à la protection de la jeunesse.

Il est par ailleurs précisé que les Jeux-concours sont ouverts uniquement aux enfants âgés entre 3 et 6 ans révolus lorsqu'ils sont organisés pour les téléspectateurs de la Chaîne **PIWI+** et aux enfants âgés entre 6 et 12 ans révolus lorsqu'ils sont organisés pour les téléspectateurs de la chaîne **TÉLÉTOON+**, à la condition expresse qu'ils aient préalablement obtenu de leurs parents (ou de la personne exerçant l'autorité parentale) l'autorisation de participer à ce Jeu-concours en remplissant l'autorisation parentale préalable dont le modèle est disponible sur le site internet www.teletoonplus.fr ou www.piwiplus.fr au moment de la participation.

MULTIHEMATIQUES se réserve le droit d'exclure tout enfant qui ne remettrait pas ladite autorisation, dans les 15 (quinze) jours suivant la date de participation au Jeu-concours telle qu'enregistrée par ses systèmes informatiques faisant foi, à l'adresse suivante :

MULTIHEMATIQUES

Jeu-concours « Nom de la Chaîne – Nom du Jeu-concours »
5/13 Boulevard de la République
92514 Boulogne-Billancourt Cedex

La participation à chaque Jeu-concours est réservée aux personnes résidant en France (y compris Corse, Monaco et DROM-POM-COM), à l'exception des collaborateurs permanents et occasionnels de la société **MULTIHEMATIQUES** ou **PLANETE CABLE** et de leur famille directe (ascendants, descendants, conjoints). De la même manière, l'exception porte sur le personnel de l'Etude B.VENEZIA-J.VENEZIA-F.LAVAL-F.LODIEU-S.QUILLET et leur famille directe (ascendants, descendants, conjoints).

Une pièce d'identité pourra être demandée par **MULTIHEMATIQUES** ou **PLANETE CABLE** à tous les gagnants avant la remise du ou des dotations.

Il est précisé que plusieurs gagnants par foyer pourront être retenus.

Il est expressément décrit que les participants aux Jeux-concours par l'intermédiaire de matériel piraté ne pourront en aucun cas revendiquer de bénéficier des dispositions du présent règlement.

ARTICLE 4 : MODALITES DE PARTICIPATION ET DE DETERMINATION DES GAGNANTS

Pour participer, il suffit de répondre correctement à la ou les question(s) posée(s) sur le site internet de la Chaîne concernée :

- à l'adresse suivante : Jeu-concours « Nom de la Chaîne concernée – Nom du Jeu-concours » - 5/13 boulevard de la République - 92514 Boulogne-Billancourt Cedex ;
- ou directement sur le site de la Chaîne Concernée ;
- ou via l'application CANAL+ Les applis, rubrique les jeux CANAL : https://www.facebook.com/canalplus?sk=app_191885864255364.

Cette information figure dans l'avenant déposé chaque mois si besoin auprès de l'étude de l'Etude SCP B.VENEZIA-J.VENEZIA-F.LAVAL-F.LODIEU-S.QUILLET, dépositaire du présent règlement, et dans lequel sont indiquées les opérations du mois, leurs dates de validité, les modes de participation, le nombre de gagnants et les dotations avec leur valeur.

Tout bulletin de participation incomplet et/ou illisible, et/ou contrefait sera considéré comme nul pour la participation au tirage au sort.

La participation à chaque Jeu-concours emporte l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

ARTICLE 5 : RESULTATS

La détermination du ou des gagnant(s) se fera par tirage au sort dans les 10 jours suivant la clôture de chaque Jeu-concours par **MULTIHEMATIQUES** ou **PLANETE CABLE**, sur la base des participants ayant correctement répondu et laissé leurs coordonnées complètes et exactes sur le formulaire en ligne.

La liste des gagnants de chacune des opérations organisées sera disponible sur le site internet de la Chaîne concernée. Les prix ne sont pas transmissibles à une personne autre que le gagnant.

Aucun prix ne peut donner lieu à quelque contestation que ce soit.

Pour les lots à gagner nécessitant un déplacement physique (transport et / ou hébergement), **MULTIHEMATIQUES** ou **PLANETE CABLE** ne prendra pas en charge les frais financiers sauf, si l'information est précisée dans le Jeu-concours et, par conséquent, dans l'avenant du Jeu-concours concerné.

ARTICLE 6 : LES LOTS

Le descriptif des lots à gagner figurera sur les avenants mensuels.

MULTIHEMATIQUES ou **PLANETE CABLE** se réserve la possibilité de substituer aux lots mis en jeu, des lots présentant des caractéristiques équivalentes, sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée à cet égard.

Les lots ne pourront en aucun cas faire l'objet d'une compensation en monnaie ou en devise, et ne pourront en aucun cas être échangés à la demande d'un gagnant.

Les gagnants recevront gratuitement leur lot par la Poste.

Les gagnants font élection de domicile à l'adresse postale déclarée dans le bulletin de participation. En cas de retour à **MULTIHEMATIQUES** ou **PLANETE CABLE** d'un lot comportant la mention « n'habite pas à l'adresse indiquée » ou d'un lot adressé en recommandé et non retiré par son destinataire, celui-ci sera réputé comme abandonné et demeurera la propriété de **MULTIHEMATIQUES** ou **PLANETE CABLE**. Par conséquent, le gagnant ne pourra plus y prétendre.

MULTIHEMATIQUES ou **PLANETE CABLE** ne saurait être tenue pour responsable des retards, pertes ou avaries occasionnés aux lots lors de leur acheminement. De même la responsabilité de **MULTIHEMATIQUES** ou **PLANETE CABLE** se limite à la seule offre des lots et ne saurait en aucun cas être engagée en raison d'un défaut de fabrication affectant les lots.

ARTICLE 7 : INCIDENTS TECHNIQUES

La participation aux Jeux-concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et limites du réseau Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau. Plus particulièrement, **MULTIHEMATIQUES** ou **PLANETE CABLE** ne saurait être tenue pour responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ainsi qu'aux éventuelles conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

MULTIHEMATIQUES ou **PLANETE CABLE** ne saurait davantage être tenue pour responsable en cas de problèmes liés au réseau téléphonique, notamment ne permettant pas d'aboutir à la consultation, à l'enregistrement et/ou à la conservation de la totalité ou d'une partie seulement des questions et/ou réponses ; les participants ne pourront donc prétendre à aucun dédommagement de quelque nature que ce soit.

D'une façon générale, **MULTIHEMATIQUES** ou **PLANETE CABLE** ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable en cas de problèmes, notamment des problèmes techniques, liés aux réseaux téléphoniques et/ou Internet.

ARTICLE 8 : DONNEES PERSONNELLES

Il est rappelé que pour concourir dans le cadre des Jeux-concours, les participants doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, adresse...). Ces informations, sauvegardées dans un fichier informatique, sont destinées à **MULTIHEMATIQUES** ou **PLANETE CABLE**. Ces informations sont nécessaires à la détermination des gagnants par tirage au sort, à l'attribution et l'acheminement du lot auprès de ces derniers.

Le traitement automatisé de ces données nominatives, a donné lieu à une déclaration auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, conformément à la Loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés. Conformément à cette même Loi, les participants disposent à tout moment d'un droit d'accès aux données les concernant et un droit de rectification de ces dernières.

Par ailleurs, et toujours dans ce même cadre légal et dans le cadre exclusif de l'organisation d'un Jeu-concours, les données personnelles des participants et/ou des gagnants seront utilisées par **MULTITHEMATIQUES** ou **PLANETE CABLE**. Les participants et/ou les gagnants souhaitant exercer leurs droits d'accès et de rectification peuvent le signaler en écrivant à :

MULTITHEMATIQUES ou **PLANETE CABLE** (selon la Chaîne concernée)
Jeu-concours « Nom de la Chaîne – Nom du Jeu-concours »
5/13 Boulevard de la République
92 514 Boulogne-Billancourt Cedex

ARTICLE 9 : JEUX-CONCOURS SANS OBLIGATION D'ACHAT

Les participants à un Jeu-concours pourront demander à **MULTITHEMATIQUES** ou **PLANETE CABLE** le remboursement des frais de connexion Internet occasionnés par leur participation au Jeu-concours ainsi que les frais d'affranchissement afférents à leur demande de remboursement.

Pour les participants, dûment inscrits, accédant au Jeu-concours à partir de la France métropolitaine via un modem et au moyen d'une ligne téléphonique facturée selon le temps passé - c'est à dire hors abonnements câble, ADSL et forfaits incluant ou offrant les coûts de communication - les coûts de connexion engagés pour la participation au Jeu-concours seront remboursés forfaitairement sur la base de 3 (trois) minutes, soit 0,10 € TTC (dix centimes d'euro toutes taxes comprises).

Ces frais de participation seront remboursés aux participants sur présentation ou indication cumulativement :

- (1) de leur nom, prénom, adresse postale,
- (2) du nom du Jeu-concours ainsi que le site sur lequel il est accessible,
- (3) de la date de début et de fin du Jeu-concours,
- (4) d'une copie de leur contrat ou facture d'accès à Internet, indiquant notamment leur identité, le nom de leur fournisseur d'accès et la description de l'offre d'accès,
- (5) d'un RIB (Relevé d'Identité Bancaire) ou d'un RIP (Relevé d'Identité Postal),
- (6) La date et l'heure de sa connexion en vue de sa participation au Jeu-concours.

Les participants sont informés que, étant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément précisé que tout accès au Jeu-concours s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de

l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter à l'un des sites de **MULTITHEMATIQUES** ou **PLANETE CABLE** et de participer à un Jeu-concours ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

La demande de remboursement doit être effectuée au plus tard 15 (quinze) jours après la participation au Jeu-concours.

Toute demande de remboursement de la participation au Jeu-concours sera adressée par courrier postal exclusivement, à l'adresse suivante :

MULTITHEMATIQUES ou **PLANETE CABLE** (selon la Chaîne concernée)
Jeu-concours « Nom de la Chaîne – Nom du Jeu-concours »
5/13 Boulevard de la République
92 514 Boulogne-Billancourt Cedex

En tout état de cause, il ne sera effectué qu'un seul remboursement par participant (même nom, même adresse) et pour toute la durée du Jeu-concours (le Jeu-concours étant limité à une participation par participant).

Les frais postaux engagés pour la demande de remboursement seront remboursés au tarif lent en vigueur sur simple demande écrite figurant dans la demande de remboursement.

La demande de remboursement sera traitée en moyenne sous 3 (trois) mois, par virement bancaire.

Toute demande n'incluant pas l'ensemble des éléments visés ci-dessus, transmise au-delà de la date mentionnée ci-dessus (cachet de la poste faisant foi), illisible, avec des coordonnées erronées ou ne respectant pas les conditions ci-dessus, sera automatiquement rejetée et ne recevra pas de réponse.

ARTICLE 10 : DECISIONS DE MULTITHEMATIQUES OU PLANETE CABLE

MULTITHEMATIQUES ou **PLANETE CABLE** se réserve la possibilité de modifier, à tout moment, le présent règlement et à prendre toutes décisions qu'elle pourrait estimer utiles pour l'application et l'interprétation du règlement. **MULTITHEMATIQUES** ou **PLANETE CABLE** pourra en informer les participants par tout moyen de son choix.

MULTITHEMATIQUES ou **PLANETE CABLE** se réserve également le droit de modifier, prolonger, écourter, suspendre ou annuler un Jeu-Concours, sans préavis, en raison de tout événement indépendant de sa volonté et notamment en cas d'événement constituant un cas de force majeure ou un cas fortuit.

MULTITHEMATIQUES ou **PLANETE CABLE** se réservera en particulier le droit s'il y a lieu d'invalider et/ou d'annuler tout ou partie d'un Jeu-Concours s'il apparaît que des fraudes ou des dysfonctionnement sont intervenues sous quelque forme que ce soit, et notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu-Concours ou de la détermination des gagnants. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les prix aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. La fraude entraîne la disqualification immédiate de son auteur.

La responsabilité **MULTITHEMATIQUES** ou **PLANETE CABLE** ne saurait être engagée au titre de ce qui précède et les participants ne pourront donc prétendre à aucun dédommagement ou indemnité de quelle que nature que ce soit.

ARTICLE 11 : LOI APPLICABLE

Le présent règlement est soumis exclusivement et sera interprété conformément à la loi française.

Toute question relative à l'application et/ou à l'interprétation du présent règlement sera tranchée souverainement, selon la nature de la demande, par **MULTITHEMATIQUES** ou **PLANETE CABLE**, dans le respect de la législation française applicable.

Toute contestation relative à un Jeu-concours devra être formulée sous un délai maximal de 90 (quatre-vingt-dix) jours à compter de la date limite de participation.

En cas de désaccord persistant relatif à l'application et/ou à l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal compétent de Nanterre.

AVENANT MULTITHÉMATIQUES **AOÛT 2017**

Piwi+

Jeu concours Ariol

Du **14 août au 10 septembre 2017** minuit inclus (dates et heures françaises de connexion faisant foi)

-> Participation via le site internet piwiplus.fr

-> 10 gagnants tirés au sort par semaine, sur quatre semaines

Dotations :

Du 14 au 20 août, les 10 premiers gagnants tirés au sort remportent chacun :

1 cahier de jeu Ariol, d'une valeur unitaire de xx euros.

1 cahier de stickers, d'une valeur unitaire de xx euros.

1 abonnement BayaM, d'une valeur unitaire de xx euros.

1 coffret de papeterie, d'une valeur unitaire de xx euros.

Du 21 au 27 août, les 10 premiers gagnants tirés au sort remportent chacun :

1 cahier de jeu Ariol, d'une valeur unitaire de xx euros.

1 cahier de stickers, d'une valeur unitaire de xx euros.

1 abonnement BayaM, d'une valeur unitaire de xx euros.

1 coffret de papeterie, d'une valeur unitaire de xx euros.

Du 28 août au 3 septembre, les 10 premiers gagnants tirés au sort remportent chacun :

1 cahier de jeu Ariol, d'une valeur unitaire de xx euros.

1 cahier de stickers, d'une valeur unitaire de xx euros.

1 abonnement BayaM, d'une valeur unitaire de xx euros.

1 coffret de papeterie, d'une valeur unitaire de xx euros.

Du 4 au 10 septembre, les 10 premiers gagnants tirés au sort remportent chacun :

1 cahier de jeu Ariol, d'une valeur unitaire de xx euros.

1 cahier de stickers, d'une valeur unitaire de xx euros.

1 abonnement BayaM, d'une valeur unitaire de xx euros.

1 coffret de papeterie, d'une valeur unitaire de xx euros.

Le grand gagnant tiré au sort remporte :

1 coffret de jeux de société coucoule, d'une valeur de xx euros.